

# LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 14 décembre 2023



COMMUNE D'ESNEUX

## BONNE GOUVERNANCE ET PRINCIPES ESSENTIELS DE COLLABORATION ENTRE UNE INTERCOMMUNALE ET SES COMMUNES ASSOCIÉES

*Administration générale - Laura Iker*

0478.25.55.43 - [laura.iker@spge.be](mailto:laura.iker@spge.be)

Le Conseil Communal a décidé de solliciter le Gouvernement wallon, par l'intermédiaire du Ministre des pouvoirs locaux, afin de prendre en compte des difficultés liées au temps nécessaire à une analyse approfondie des documents transmis par les Intercommunales aux communes.

Chaque année, les Intercommunales doivent tenir deux Assemblées Générales. Elles doivent alors envoyer les convocations, 30 jours avant la date de la séance, qui contiennent l'ordre du jour, une note de synthèse et une proposition de décision pour chacun des points à l'ordre du jour, l'ensemble étant accompagné des documents y afférents.

Le temps imparti à l'analyse de ces documents a été jugé insuffisant. Les enjeux pour les Communes associées aborder par les Intercommunales lors de ces Assemblées Générales sont cruciaux en matière de stratégie et finance. Le Conseil Communal souhaite donc que le délai soit allongé à 60 jours afin de permettre à toutes les personnes concernées de mener à bien les analyses nécessaires et également de laisser le temps aux Intercommunales de répondre aux éventuelles demandes et questions.

## DÉCHETS - COÛT-VÉRITÉ BUDGET 2024

*Environnement - Pauline Gobin*

0474.13.81.05 - [pauline.gobin@gmail.com](mailto:pauline.gobin@gmail.com)

Le Conseil Communal a décidé d'approuver le calcul du coût-vérité de la gestion des déchets ménagers pour le budget 2024 établissant le taux de couverture à 106 %.

Pour respecter l'arrêté du Gouvernement wallon, les Communes doivent couvrir entre 95 % et 110 % du coût-vérité. Votre Commune a donc parfaitement calculé les dépenses pour la gestion des déchets ménagers.

## ADHÉSION AU CONTRAT-CADRE POUR LA FILIÈRE DU LIVRE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

*Bibliothèques-Musées – Anne-Catherine Flagothier  
[annecatherine.flagothier@avocats-levy.be](mailto:annecatherine.flagothier@avocats-levy.be)*

0478.29.33.90-

La bibliothèque de la Commune d'Esneux va adhérer au contrat cadre pour la filière du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles. « Il est important de faire du livre et de la lecture une cause commune pour répondre à l'enjeu démocratique du développement de la filière du livre et du maintien de la diversité culturelle. », explique Anne-Catherine Flagotier, Échevine en charge de la bibliothèque. Ce contrat vise à consolider et à développer le maillage culturel territorial avec une offre variée, de qualité et ouverte au plus grand nombre.

# LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 14 décembre 2023



COMMUNE D'ESNEUX

Cette adhésion va permettre, entre autres, la hausse de certains budgets liés aux animations et rencontres avec des auteurs, l'accès à certains marchés et opportunités économiques et la participation à différentes actions. La bibliothèque s'engage à suivre différents objectifs de la filière.

## BUDGET COMMUNAL 2024

*Finances - Pierre Georis*

*0498.581.013 - [pierre.georis@gmail.com](mailto:pierre.georis@gmail.com)*

Le Conseil communal a décidé d'arrêter le budget communal de l'exercice 2024. En ce qui concerne les dépenses du budget ordinaire, et ceci par rapport à celles reprises dans la dernière modification budgétaire, elles augmentent de 9%, alors que les recettes augmentent de 3%.

Deux indexations du salaire du personnel communal ont été intégrées. Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées (+3%), tandis qu'au niveau des dépenses de transfert, et ce pour la première fois depuis 2019, la dotation communale au CPAS doit être majorée de 280 K€.

Les charges de dette, soit le coût du remboursement des emprunts et des intérêts y afférent, augmentent quant à elles de 35%. Cette augmentation est liée au montant des investissements repris au budget extraordinaire et la récente consolidation d'emprunts pour des investissements du passé ayant été préfinancés grâce à notre trésorerie.

En ce qui concerne les recettes, et toujours par rapport à la dernière modification budgétaire, deux choses à signaler : les recettes de transfert diminuent de 1,5%, soit 270 K€, alors que, la Commune a bénéficié d'un rattrapage de 2 mois pour les recettes IPP en 2023.

La seconde concerne la dette, avec une augmentation des dividendes de l'ordre de 30%, soit 90 K€ de plus.

Afin de pouvoir équilibrer ce budget 2024, nous avons prévu de l'alimenter à hauteur d'un million d'euros via l'utilisation de provisions. Le total de celles-ci devrait malgré tout s'élever à plus 4 millions d'euros à l'issue de l'exercice 2024.

Pour ce qui concerne le budget extraordinaire, des investissements de 28 millions d'euros sont prévus, soit une augmentation de 45 % par rapport au dernier budget.

Il est important de signaler que les dépenses relatives à des projets subsidiés représentent plus des trois quarts de ce montant (soit 22,8 millions). Les subsides relatifs à ces investissements s'élèvent à 15,3 millions, soit près de 70% de leur coût. Le solde sera financé via emprunts ou via le fonds de réserve extraordinaire. Il s'agira notamment de l'acquisition de logements, de nouvelles constructions, des projets Renowat, des réfections de voiries et bien d'autres.

# LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 14 décembre 2023



COMMUNE D'ESNEUX

« La volonté du Collège est et reste identique à ce qui se faisait antérieurement comme par exemple, en matière d'éducation, de donner une priorité majeure à l'éducation en allouant des ressources significatives pour améliorer les infrastructures scolaires, soutenir les enseignants et garantir un enseignement de qualité pour nos enfants.

Le vert c'est cher, mais nécessaire ! Ainsi, en matière de développement durable, le budget 2024 renforce notre engagement envers les économies d'énergies et la réduction des émissions «carbone». Des investissements sont prévus pour l'utilisation d'énergies renouvelables et de véhicules écologiques, ainsi que de la préservation des espaces verts, contribuant ainsi à un avenir plus respectueux de notre environnement.

La lutte contre les effets des inondations fait également partie de nos priorités, nous en voulons pour preuve, notamment, la sécurisation du ruisseau du Gobry, ainsi que la réalisation de deux bassins d'orages.

L'inclusion sociale n'est pas en reste, nous nous engageons à renforcer la cohésion sociale en investissant dans des programmes qui la favorisent. Des initiatives seront lancées pour soutenir les groupes marginalisés et promouvoir la diversité au sein de notre communauté.

Et enfin nous voulons offrir à notre population des services publics efficents. Nous optimiserons l'efficacité de nos services administratifs en modernisant les processus.

Le budget communal pour 2024 reflète notre engagement envers une gestion de nos ressources responsable, axée sur la croissance, le bien-être de notre population et la durabilité. Nous sommes convaincus que ces investissements contribueront à bâtir une commune plus forte et plus prospère pour tous. » explique Pierre Georis, Échevin des finances.

## TRAVAUX À TILFF - MESURE D'ALLÈGEMENT FISCAL CONCERNANT LA REDEVANCE SUR L'OCCUPATION À BUT COMMERCIAL ET LUCRATIF

Taxes - Pierre Georis

0498.581.013 – [pierre.georis@gmail.com](mailto:pierre.georis@gmail.com)

Les travaux dans le centre de Tilff impactent les habitants, les commerces et les visiteurs. La Commune en a conscience et c'est pour cela qu'il a été décidé que pour l'exercice 2024, la redevance sur l'occupation à but commercial et lucratif du domaine public communal ne s'applique pas pour la période du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024 durant laquelle celui qui bénéficie de la mise à disposition de l'espace public afin d'y exploiter une terrasse se trouve dans l'espace impacté par les travaux d'aménagements des abords du nouveau pont et de la Place de Tilff. Les zones concernées sont la Place du Roi Albert, Avenue Laboule du numéro 2 au numéro 6, la voirie qui relie la Place du Roi Alber et la rue J. Waleffe.

# LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 14 décembre 2023



COMMUNE D'ESNEUX

## CENTIMES ADDITIONNELS AU PRÉCOMPTE IMMOBILIER ET TAXE ADDITIONNELLE À L'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES

Taxes - *Pierre Georis*

0498.581.013 – [pierre.georis@gmail.com](mailto:pierre.georis@gmail.com)

Le Conseil Communal a établi pour l'exercice 2024, 2.700 centimes additionnels communaux au précompte immobilier. Le taux reste inchangé par rapport à l'année précédente. La taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, quant à elle, est fixée à 8,5% pour l'année 2024.

Le maintien du taux des centimes additionnels et la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques sont nécessaires à l'équilibre structurel du budget communal. Ces taxes additionnelles permettent à la Commune de continuer à assurer l'exercice de ses missions de service public.

Il est important de constater que le niveau général des dépenses de dette, de personnel et de fonctionnement par habitant de la Commune d'Esneux est inférieur à la moyenne des Communes similaires. De plus, le revenu moyen imposable à l'impôt des personnes physiques a diminué entre 2014 et 2018.